

DÉCISION DU PRÉSIDENT

[DP2022_06](#)

GARANTIES FINANCIÈRES – ISDND DE MIRAMONT-DE-GUYENNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale ci-après dénommé ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2021_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 168.0001 du 17 juin 2013 relatif à l'ISDND de Miramont-de-Guyenne,

Considérant que l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé impose la constitution de garanties financières par l'exploitant, et dresse le montant de ces garanties à actualiser à chaque période,

Vu la DP2018-52, portant garanties financières pour l'ISDND de Miramont-de-Guyenne pour la période 2019-2021 ;

Considérant le terme du contrat de cautionnement fin 2021,

Considérant la nécessité de renouveler la convention actuelle pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024,

Considérant que le montant à garantir pour la période 2022-2024 s'élève à 200 000€ maximum,

Considérant qu'une consultation auprès de 3 établissements financiers a été lancée pour la période 2022-2024 avec un montant actualisé de 175 791,42€,

Considérant qu'au terme de l'analyse, l'offre présentée par EURO CAUTION COURTAGE pour le compte de QBE Europe (RCS Nanterre n° 842 689 556) ayant son siège social Plantation Place n°30 Fenchurch Street LONDON EC3M 3BD Royaume-Uni et sa succursale sise Cœur Défense Tour A n°110, Esplanade du Général-de-Gaulle 92931 LA DEFENSE CEDEX a été retenue, avec un taux de prime minimum forfaitaire de 1 500 €,

Il convient de signer un contrat de cautionnement pour la période susvisée.

Le Président,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer le contrat de cautionnement n°MP022 00145-002 avec QBE Europe (RCS Nanterre n° 842 689 556) ayant son siège social Plantation Place n°30 Fenchurch Street LONDON EC3M 3BD Royaume-Uni et sa succursale sise Cœur Défense Tour A n°110 Esplanade du Général-de-Gaulle 92 931 LA DEFENSE CEDEX ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le contrat de cautionnement a été signé à compter du 1^{er} janvier 2022 pour la période 2022-2024 et que le montant maximum du cautionnement s'élève à 200 000€.

Fait à Damazan, le 31 janvier 2022,
Le Président

Michel MASSET